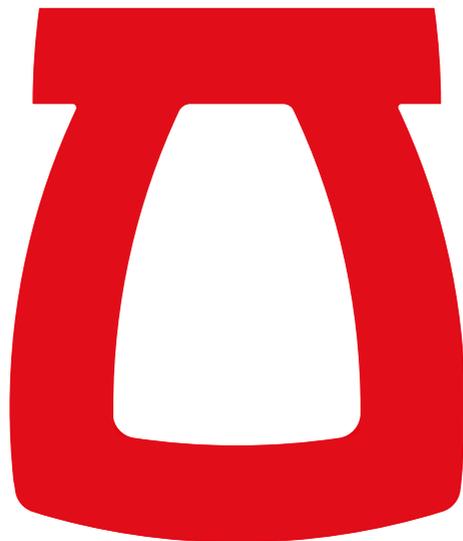


1893



**OLYMPIA**

**MANUEL D'UTILISATION ET DE MAINTENANCE**

VÉLOS ASSISTANCE ELECTRIQUE OLYMPIA



Chère cliente, cher client,

Toutes nos félicitations pour l'achat d'un nouveau vélo à assistance électrique Olympia.

Votre nouveau vélo est absolument fiable et sûr. Il est le résultat d'une recherche technique innovante et d'une fabrication faisant l'objet de contrôles rigoureux. Ces qualités vous apporteront beaucoup de satisfactions pour de nombreuses années.

Les images, descriptions et les informations ci-après sont données à titre d'exemple et ne sont pas contraignantes. Pour toutes questions, interrogations ou exigences particulières, n'hésitez pas à contacter votre distributeur local.

Le présent manuel, conjointement :

- au "Manuel d'utilisation et de maintenance des vélos
- aux instructions pour l'usage du moteur,

répond aux exigences de la norme EN 15194:2017, EN ISO 4210-2:2015 et aux Directive "Machines" 2006/42/CE.

Assurez-vous d'avoir également reçu le " Manuel d'utilisation et de maintenance des vélos", les instructions d'utilisation et d'entretien du moteur, de la batterie, du chargeur et du module de commande avec ce manuel. Seule la lecture complète de toute cette documentation vous fournira les informations nécessaires pour l'utilisation et l'entretien corrects de votre vélo à assistance électrique.

	<b>PREAMBULE</b>	<b>pag.</b>	<b>2</b>
	<b>GENERALITES SUR LA SECURITE</b>	<b>pag.</b>	<b>4</b>
<b>1.</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>pag.</b>	<b>4</b>
1.1	Utilisation correcte du vae		5
<b>2.</b>	<b>INFORMATIONS DETAILLEES</b>	<b>pag.</b>	<b>6</b>
2.1	Avant la premiere sortie		5
2.2	Fonctionnement de l'assistance electrique		8
2.3	Rouler sans l'assistance electrique		10
2.4	Autonomie et gestion de la batterie		10
2.5	Recharge de la batterie		11
2.6	Stockage de l'epac et de la batterie		12
2.7	Nettoyage du vae et de la batterie		13
2.8	Avant chaque sortie		14
2.9	Entretien des composants et du moteur		16
<b>2.</b>	<b>GARANTIE</b>	<b>pag.</b>	<b>16</b>
<b>3.</b>	<b>LIVRET D'ENTRETIEN</b>	<b>pag.</b>	<b>17</b>

Comme dans tous les sports, vous pouvez vous blesser en pratiquant le vélo. Lorsque vous roulez à vélo, vous devez être conscient que cette activité présente des risques.

Vous devez connaître, appliquer et respecter:

- la réglementation relative à la circulation des vélos sur les voies publiques en vigueur dans le pays d'utilisation,
- les indications d'utilisation et de maintenance, leur stricte mise en oeuvre réduisant les risques de possibles blessures et de dommages au matériel.

Le présent manuel met en évidence de nombreux "Avertissements" et "Précautions" concernant les éventuelles conséquences en cas de :

- manque d'entretien ou de non-vérification du vélo et de ses composants
- non-respect des pratiques et consignes de sécurité de l'activité cycliste.

Les possibles conséquences décrites ci-dessous ne sont pas toujours répétées lorsque les symboles suivants sont présents:



*Ce symbole signale un danger pour votre santé et votre sécurité si vous ne suivez pas les instructions ou si vous omettez de prendre les précautions nécessaires.*



*Ce symbole vous avertit d'un possible risque de blessure ou de dommages généré par un comportement inapproprié.*



*Ce symbole signale une information concernant l'utilisation du produit ou renvoie au paragraphe correspondant du manuel nécessitant une attention particulière.*

## 1. INFORMATIONS GENERALES

Les vélos à assistance électrique (ou pédalage assisté), seront appelés à partir de maintenant VAE (Electrically Power Assisted Cycle) dans tout le texte qui suit.

Ce sont des vélos équipés d'un moteur auxiliaire qui fournit de l'assistance uniquement quand le cycliste est en train de pédaler. L'arrêt du pédalage coupe automatiquement l'alimentation du moteur et donc de l'assistance. Les VAE Olympia, en conformité avec les nouvelles règles de la législation sectorielle (EN 15194), sont équipés d'un moteur de puissance maximale de 250 W et limités à une vitesse de 25 km/h.

Les VAE sont également dotés d'une fonction d'assistance quand le vélo est poussé à la main ou au début d'une montée. Cette fonction, activable sans pédaler, permet une vitesse maximale de 6 km/h (walking assistance).

Chaque vélo est équipé d'un boîtier de commande qui permet de choisir les différents niveaux d'assistance moteur, sélectionnables à partir du module ou du dispositif de commande généralement installé sur le cintre.

Tous les vélos sont conçus et construits pour un usage spécifique. Il est très important de ne pas utiliser votre vélo pour des activités autres que celles autorisées : vous risqueriez de le soumettre à des contraintes excessives qui pourraient entraîner une défaillance du cadre ou des autres composants, voire un accident aux conséquences imprévisibles!

Pour déterminer à quelle catégorie appartient votre VAE, vérifiez l'autocollant appliqué sur le cadre (derrière le tube de selle ou au dessus du tube diagonal) ou contactez votre distributeur local Olympia.

La catégorie indique le type de voies, chemins et revêtements de surface sur lesquelles vous pouvez rouler et les activités compatibles à votre VAE.

Les descriptions des catégories se trouvent dans le manuel d'utilisation et de maintenance du vélo (de route).

-  *La traction d' aucune remorque n'est autorisée.*
-  *L'utilisation de sièges enfants homologués est autorisée tant que le poids total de l'enfant et du siège n'excède pas la charge maximale indiquée sur le porte-bagages.*
-  *Le montage d'un porte-bagage sur tige de selle en carbone n'est pas autorisé. Si vous souhaitez transporter des bagages, nous vous recommandons d'utiliser uniquement un sac à dos spécialement conçu pour l'usage cycliste.*
-  *Portez toujours des vêtements de protection appropriés.*
-  *Ne vous accrochez pas à un véhicule lorsque vous roulez à vélo. Ne roulez pas sans tenir le guidon. Retirez les pieds des pédales uniquement si nécessaire. .*
-  *Informez-vous sur les réglementations qui s'appliquent pour l'utilisation correcte du vélo VAE dans le pays où vous souhaitez utiliser votre vélo VAE. Les dispositions peuvent changer de pays à pays.*
-  *Les législations et règles concernant les VAE sont actuellement en cours de révision. Lisez la presse pour vous informer de tout changement de la législation.*
-  *En cas d'une utilisation non conforme à l'usage prévu du vélo:*
  - *Le fabricant ne peut être tenu responsable dans tous les cas des accidents ou dommages en résultant*
  - *La garantie devient caduque et ne s'applique pas.*

## 2. INFORMATIONS DETAILLEES

### 2.1 AVANT LA PREMIERE SORTIE

#### Essais :

Si c'est la première fois que vous utilisez un VAE, essayez-le en utilisant le niveau d'assistance le plus bas et sur une route ou chemin éloignés du trafic. Habituez-vous progressivement aux niveaux d'assistance de votre VAE, aux routes et chemins que vous envisagez de parcourir.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre "Fonctionnement assistance électrique (pédalage assisté)".

#### Charge admissible :

Le poids maximum admissible par un VAE Olympia est de 120kg. Vérifiez cependant si des restrictions supplémentaires de poids sont applicables et notées sur l'autocollant sur le cadre (derrière le tube de selle ou au-dessus du tube diagonal).

Cet autocollant indique l'usage prévu, le poids à vide et le poids maximal autorisé. (Somme du poids du cycliste, des bagages et du VAE). Ne dépassez jamais cette limite. Dans certains cas, les conseils des fabricants de composants pourrait limiter davantage le poids maximal autorisé.

#### Règlementation :

La circulation routière est réglée par des dispositions légales et réglementaires qui changent de pays à pays. Il est donc possible que votre vélo ne soit pas équipé conformément aux réglementations en vigueur dans votre pays.

Informez-vous chez votre distributeur local sur les lois et les dispositions en vigueur dans votre pays et/ou les pays dans lesquels vous voulez utiliser votre VAE. Si nécessaire, faites compléter l'équipement de votre vélo des accessoires conformes aux dispositions légales et réglementaires avant une utilisation sur la voie publique.

#### Catégories :



*Vérifiez toujours la catégorie de votre VAE. La catégorie indique le type de voies, chemins et revêtements de surface sur lesquelles vous pouvez rouler et les activités compatibles à votre VAE*



*La distribution des poids sur un vélo à assistance électrique (pédalage assisté) est très différente de celle d'un vélo traditionnel. Il est bien plus lourd par la présence du moteur et de la batterie. Par conséquent, gardez, poussez, soulevez et transportez un VAE requiert un effort accru. Ne l'oubliez pas quand vous devez le charger et le décharger d'une voiture ou d'un porte-vélo.*



*Ne portez pas de vêtements qui pourraient se prendre dans les roues ou le moteur (jupes, manteaux, ...). Risque de chute !*



*Ne suspendez aucun objet volumineux, lourd et encombrant au guidon (cintre) par exemple sacs et parapluies. Risque de chute!*

### **Batterie:**

Avant la première utilisation, chargez complètement la batterie et vérifiez qu'elle soit correctement insérée. Quand la batterie est poussée dans son logement, vous devez entendre un "clic" qui signifie que la fermeture et le verrouillage ont eu lieu. Quelques modèles Olympia sont équipés d'une fermeture à cadenas comme sécurité supplémentaire de la fixation de la batterie.

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux instructions d'utilisation du fabricant du moteur et de la batterie.

### **Commandes:**

Les différentes fonctions du VAE s'activent à l'aide des boutons du boîtier de commande du cintre. Quelques modèles possèdent un dispositif de commande intégré au module de commande, d'autres modèles gardent deux éléments séparés.

Pour plus amples informations, reportez-vous aux instructions d'utilisation du fabricant du moteur et du module de commande.

### **Freinage:**

Une fois familiarisé avec toutes les fonctions et les indicateurs, apprenez à utiliser le système de freinage. Le frein avant est activé par la manette de commande montée à gauche sur le cintre. Faites cette vérification et si la commande diffère, vous devrez intégrer la nouvelle disposition. Attention : l'actionnement involontaire du frein avant peut entraîner votre chute.

Le cas échéant, faites modifier la disposition des commandes de frein par un mécanicien vélo. La force de freinage des freins installés sur les VAE peut être bien plus grande que celles des freins que vous avez utilisés jusqu'à maintenant. Par conséquent, nous vous conseillons de vous entraîner dans un endroit tranquille, à l'écart de la circulation. Rapprochez-vous doucement de la décélération maximale possible.



*En cas d'urgence, gardez présent à l'esprit que les freins de votre VAE sont beaucoup plus puissants que le moteur. En cas de problèmes avec la traction du moteur, freinez avec prudence.*

### **Vitesses :**

Si vous ne connaissez pas le fonctionnement du système de changement de vitesse, reportez vous au chapitre " Maintenance > Système de changement de vitesses" dans le Manuel d'utilisation et de maintenance des vélos musculaires.

### **Tailles :**

Si vous n'avez pas acheté votre vélo Olympia chez un distributeur local agréé, il est possible que votre vélo ne soit pas adapté à votre taille. Pour le vérifier, positionnez vous debout avec le vélo entre les jambes, et assurez-vous de pouvoir passer la largeur d'une main entre le tube supérieur et l'entrejambe. La hauteur de la selle doit être réglée de façon à permettre de toucher le sol de la pointe des pieds.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre "Informations générales> Réglage de l'auteur de selle " dans le Manuel d'utilisation et de maintenance des vélos.

### **Chaussures automatiques :**

Si vous n'avez jamais utilisé de chaussures automatiques auparavant, mais si vous voulez en installer sur votre nouveau vélo Olympia, nous vous conseillons de vous entraîner, à l'arrêt, à engager et à dégager les cales des chaussures dans le pédales.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre "Informations générales> Pédales et chaussures automatiques"e dans le Manuel d'utilisation et de maintenance des vélos.

### **Suspensions:**

Si vous avez un VAE suspendu (fourche avant uniquement ou avec également l'amortisseur central), n'oubliez pas de contrôler la pression des amortisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre "Informations générales> Système d'amortissement" dans le Manuel d'utilisation et de maintenance des vélos.

### **Composants carbonés:**

Si le VAE est doté de composants en carbone, gardez à l'esprit que ce matériau l nécessite un maniement spécifique et soigneux ainsi qu'une utilisation prudente. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre "Informations générales> Composants en carbone" dans le Manuel d'utilisation et de maintenance des vélos.

## **3.2 | FONCTIONNEMENT DE L'ASSISTANCE ELECTRIQUE ( Pédalage Assisté)**

Pour activer ou arrêter le système d'assistance, utiliser les touches du module de commande placées sur la batterie ou sur le cintre (guidon).

Ce module de commande permet :

- de sélectionner le mode d'assistance souhaité,
- d'afficher l'état de charge de la batterie,
- de sélectionner les différentes fonctions du module de commande

Après la mise en marche du système d'assistance, la simple action de pédalage de votre part active l'assistance électrique, à la puissance que vous avez sélectionnée.

En général, un ensemble de capteurs mesure et régule automatiquement le niveau d'assistance du moteur, en fonction du mode choisi. La puissance de l'assistance fournie est déterminée par :

Le mode d'assistance sélectionné,

La vitesse,

Et éventuellement la force imprimée sur les pédales.

L'assistance électrique au pédalage se désactive automatiquement :

Dès que l'on atteint ou dépasse une vitesse de 25 km/h,

Dès l'arrêt du pédalage

Si vous n'êtes pas habitué à la conduite d'un VAE, gardez à l'esprit que vous devrez modifier vos précédentes habitudes cyclistes, notamment :

Ne pas enfourcher le vélo en posant un pied sur une pédale et de passer l'autre jambe par-dessus la selle : le moteur pourrait démarrer de suite, avec le risque de vous faire chuter !



Avant de placer les pieds sur les pédales, asseyez-vous sur la selle et sélectionnez le mode d'assistance réduit et soyez prêt à freiner à tout moment lors du démarrage. Risque de chute !

Ne pas aborder les tournants et virages sans avoir cessé de pédaler à une distance suffisante de la courbe, plus tôt que vous ne le feriez avec un vélo musculaire, car le moteur pourrait continuer de vous propulser avec une vitesse excessive à l'entrée du virage !

Garder un pédalage fluide, comme avec un vélo traditionnel, pour une cadence de pédalage d'environ 60 tours/minute de la manivelle,

Éviter de rouler en permanence sur un rapport élevé,

Changer de rapport pour le passage à une vitesse inférieure avant de vous arrêter.

N'oubliez pas que vous roulez plus vite que d'habitude ! Tenez-vous toujours prêt à freiner dès que les circonstances l'exigent : passage délicat ou dangereux, obstacles imprévus, .....



Redoublez d'attention sur les routes glissantes (mouillées, enneigées, gravillonneuses ou autres), surtout dans les virages, en raison de la puissance d'entraînement de la roue motrice. Risque de chute !



Soyez sur vos gardes vis à vis des automobilistes et autres usagers de la route qui peuvent sous-estimer votre vitesse. Portez toujours des vêtements de couleurs claires et voyantes. Soyez très prévoyant quand vous circulez, et anticipez les erreurs d'appréciation possibles des autres usagers. Risque d'accident !



Les batteries doivent toujours être utilisées avec les VAE sur lesquelles elles sont prévues d'origine.



N'utilisez pas le VAE pour traverser des cours d'eau ou immerger le moteur dans l'eau. La venue d'eau dans le système électrique ou dans le moteur pourrait causer un court-circuit et/ou endommager l'appareil de manière irréversible.

### 3.3 | ROULER SANS L'ASSISTANCE ELECTRIQUE

Dans le cas où la batterie est complètement déchargée avant votre arrivée ou si vous préférez pratiquer une activité plus intense, le VAE peut être utilisé comme un vélo classique sans assistance au pédalage.

Tenez compte cependant des points suivants si vous avez l'intention de rouler sans batterie :

Le module de commande fonctionne même si la batterie est déchargée.

Si la batterie alimente le système d'éclairage, il sera possible de l'allumer même si la batterie est déchargée.

Cependant, nous vous recommandons de recharger la batterie immédiatement après votre retour.

### 3.4 | AUTONOMIE ET GESTION DE LA BATTERIE

L'autonomie et le rayon d'action de la batterie dépendent de plusieurs facteurs: des conditions de parcours, du poids du cycliste et de la charge transportée, de l'effort fourni, du niveau du mode d'assistance, de la présence de vents favorables ou contraires, de la fréquence des départs arrêtés, de la température extérieure, des intempéries, de la topographie, de la pression des pneumatiques, du réglage des suspensions, etc...

L'état de charge de la batterie est affiché sur le module de commande placé sur le cintre ou sur le voyants de la batterie (si présent)

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux instructions d'utilisation spécifiées sur les manuels du fabricant du moteur et de la batterie.

Pour augmenter le rayon d'action d'une charge de la batterie, nous vous recommandons :

De rouler en mode d'assistance minimale ou nulle sur les tronçons de parcours plat ou dans les descentes,

D'activer l'assistance maximale uniquement dans les côtes à forte déclivité, en cas de vents contraires, ou d'un chargement de poids élevé.

Quelques astuces pour optimiser l'autonomie de la batterie :

De rouler avec des bagages légers,

De contrôler la pression de gonflage des pneus. Des pressions élevées, dans les limites du pneumatique (vérifier la pression maximale admissible sur le côté du pneu) diminuent les frictions de roulement et donc la consommation électrique. Pour de plus amples informations, reportez-vous aux indications du chapitre "Manutention > Roues" dans le Manuel d'utilisation et de maintenance des vélos.

Rétrograder vos vitesses avant d'arrêter votre VAE, pour redémarrer facilement sans nécessiter de couple moteur excessif ;

Maintenir une fréquence de pédalage supérieure à 60 tours de manivelle par minute

Lorsque la température extérieure est basse, stocker la batterie à l'intérieur en cas de basses températures

Lorsque la température extérieure est basse, gardez la batterie à l'intérieur, et remontez-là sur le VAE juste avant de sortir.

## 3.5 RECHARGE DE LA BATTERIE



Suivez les instructions du manuel d'utilisation de la batterie pour la charger :

- Chargez la batterie seulement pendant la journée dans un local sec équipé d'un détecteur de fumée. ( Ne charger pas la batterie dans votre chambre à coucher!)

- Pendant la charge, placez la batterie sur un support non inflammable, tels la céramique ou le verre. Débrancher la batterie dès que la charge est complète.



Chargez la batterie uniquement avec le chargeur fourni avec le VAE. N'utilisez pas d'autre chargeurs que celui livré par Olympia France : ils peuvent surchauffer la batterie, l'enflammer et même provoquer une explosion,



Sur certaines configurations si la batterie reste inutilisée pendant quelques jours, elle peut passer automatiquement en mode "Sleep". Pour la réactiver, consultez les instructions du constructeur du moteur ou de la batterie.



Normalement, les batteries des modèles VAE ne sont pas sensibles à l'effet mémoire. Vous pouvez recharger votre batterie après chaque sortie, et éviter ainsi qu'elle se décharge complètement.



Rechargez la batterie à une température ambiante de 15 à 25 °C. Laissez la batterie se réchauffer ou se rafraîchir avant d'entreprendre son chargement, si vous avez auparavant roulé au froid ou au chaud.



N'utilisez en aucun cas des batteries ou des chargeurs défectueux. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à notre service d'assistance.



N'exposer pas la batterie, ni le chargeur, en plein soleil pendant l'opération de chargement.



Veillez à ce que la batterie et le chargeur ne soient pas mouillés ou exposés à l'humidité pendant que s'effectue le chargement, afin d'exclure tout risque de choc électrique ou de court-circuit.

-  Ne recharger pas votre batterie pendant une longue période, lorsqu'elle n'est pas utilisée.
-  Si vous retirez la batterie de son support pour la recharger, pensez à protéger les connecteurs par un matériau isolant (par ex. 'un sachet en plastique), contre la pluie, l'humidité et les impuretés. Si les connecteurs de votre batterie sont sales, nettoyez-les à l'aide d'un chiffon sec
-  Avec le temps et l'utilisation, la batterie perd de sa capacité avec pour conséquence une réduction de l'autonomie. Il ne sera donc plus possible de parcourir les mêmes distances qu'avec la batterie neuve. Après un certain temps, il sera nécessaire de remplacer la batterie.
-  Il n'est pas recommandé de laisser la batterie raccordée en permanence au chargeur. Elle pourrait être endommagée.

## 3.6 | STOCKAGE DE L'EPAC ET DE LA BATTERIE

Si vous n'utilisez pas votre VAE pendant une longue période (plus d'une semaine), déposez la batterie et stockez la dans un local sec, à une température comprise entre 5 et 20°C, avec une charge d'au moins 50-70%. Vérifier l'état de charge de la batterie tous les 2 mois, pendant toute la durée d'inutilisation. Si nécessaire, rechargez-là.

-  N'exposez jamais la batterie du VAE en plein soleil. Elle pourrait surchauffer excessivement.
-  Veillez à ne pas endommager la batterie et son étui. Ne pas ouvrir, manipuler ou désassembler la batterie : risque d'explosion !
-  Veillez à placer la batterie et le chargeur hors de portée des enfants.
-  Veillez à ne jamais exposer la batterie a une flamme ou une source de chaleur excessive : risque d'explosion !
-  Ne jetez pas la batterie avec les ordures ménagères. Selon les directives en vigueur concernant l'élimination des batteries, le vendeur d'une nouvelle batterie est tenu de reprendre l'ancienne et d'assurer son élimination selon la réglementation. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez à votre distributeur local.
-  Les batteries ne doivent pas être mises en court-circuit. Stocker les batteries dans un lieu sûr et avec les connecteurs protégés. Ne stockez pas la batterie avec d'autres objets (par ex. des vêtements).



Veillez à éviter que la batterie ne se décharge complètement. Dans ce cas, elle s'endommagera durablement. Ceci peut se produire, lorsque la batterie est complètement vide après utilisation et que le VAE reste stationné pendant plusieurs jours.

Une batterie complètement déchargée ne pourra être rechargée que de façon exceptionnelle avec utilisation d'un chargeur spécial. Dans ce cas, contactez votre distributeur local ou demander conseil à notre service d'assistance technique.

## 3.7 STOCKAGE DE L'EPAC ET DE LA BATTERIE

Utilisez un chiffon sec ou légèrement humide. Vérifiez que l'étui n'est pas endommagé. Ne jamais laver aux jets haute pression : l'eau pourrait pénétrer dans la batterie et provoquer un court-circuit. Pour de plus amples informations, reportez-vous aux instructions d'utilisation spécifiées sur les manuels du fabricant du moteur et de la batterie.



Ne jamais nettoyer votre VAE, et surtout la batterie, au jet d'eau haute pression, jet de vapeur ou tuyau d'arrosage. L'intrusion d'eau dans le système électrique ou le moteur pourrait endommager les appareils de manière irréparable. Les divers composants du moteur peuvent être nettoyés à l'aide d'un chiffon doux et légèrement humecté d'eau ou de nettoyant neutre. Le chiffon ne doit pas goutter. La batterie ne doit pas être mouillée ou plongée dans de l'eau.  
Risque d'explosion !

Nous vous recommandons fortement d'effectuer les contrôles suivants avant chaque sortie:

COMPOSANTS À VÉRIFIER	VÉRIFICATION ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES
BLOCAGE	Serrage axes traversants et/ou attaches rapides des roues avant et arrière. Serrage tige de selle
BATTERIE	"Click" de fermeture et serrage avec serrure
CONNEXION ÉLECTRIQUE	Batterie et dispositif de commande
CHARGEUR BATTERIE	Rechargez complètement la batterie après chaque longue sortie. Les batteries modernes au lithium-ion ne sont pas sensibles à l'effet mémoire. Toutefois, n'attendez pas que la batterie soit complètement déchargée avant de la recharger. Évitez de la maintenir connectée au chargeur une fois qu'elle a atteint sa pleine capacité.
PRÉSENCE DE TEMOINS D'ERREUR	Vérifiez avant chaque sortie que les indicateurs sont corrects. Ne sortez jamais avec votre vélo lorsqu'un témoin d'erreur apparaît.
ROUES ET PNEUS	Un vélo à assistance électrique est plus lourd d'un vélo traditionnel. La pression des pneus à laquelle vous êtes habitué pourrait s'avérer insuffisant. Des pressions de gonflage plus élevées garantissent un kilométrage plus élevé, une meilleure stabilité et une protection accrue contre les crevaisons. Les informations de la pression minimale et maximale (en bar ou PSI) se trouvent sur le côté du pneu.
COMMANDE DÉRAILLEUR	Vérifiez le bon fonctionnement du dérailleur. Si nécessaire, demandez à votre distributeur local de réaliser l'ajustement de l'alignement en fonction du jeu des pignons.
FREINS	Faites un essai à l'arrêt en tirant avec force les commandes freins vers le cintre. Après une courte distance, le commande atteindra son point de pression correcte. Cependant, la commande ne doit pas toucher le cintre. En cas de freins hydrauliques, vérifiez qu'il n'y a pas de fuite d'huile sur les conduites.
SERRAGE	Soulevez légèrement votre vélo et laissez-le tomber au sol à partir d'une hauteur réduite. Détectez tout bruit anormal provenant du vélo. Vérifiez si nécessaire les roulements, vis et le siège de batterie.
CIRCULATION SUR LA VOIE PUBLIQUE	Vérifiez si l'équipement de votre VAE est conforme à la réglementation et au code de la route, afin de pouvoir circuler sur la voie publique.
VAE AVEC SUSPENSIONS	Appoggiandosi sull'EPAC verifichi il corretto funzionamento (estensione e compressione) degli elementi della sospensione (forcella e ammortizzatore se presente).
SAC À OUTILS	Vérifiez la présence du kit qui peut être placé sous la selle. Il doit contenir deux démonte-pneu en plastique, les clés Alènes les plus courantes, une chambre à air de rechange, un kit de réparation d'urgence. Une pompe, fixée sur le cadre, est fortement recommandée et peut être utile. Ces outils ne sont pas fournis par Olympia.

En cas de survenue de l'un des problèmes mentionnés ci-dessus, n'utilisez pas le VAE et allez chez un réparateur de cycles pour remédier au défaut.



L'utilisation du vélo alors que celui-ci présente des problèmes peut provoquer des accidents graves.



La fermeture incorrecte des attaches rapides peut provoquer le détachement des pièces. Risque de chute !



La nuit et dans des conditions de visibilité insuffisante, pour circuler sur la voie publique, il est nécessaire de toujours utiliser les catadioptrés installés sur le vélo, ainsi qu'un système d'éclairage homologué et conforme à la réglementation du pays dans lequel vous circulez (Fourni par votre Magasin)



N'oubliez pas de déposer la batterie et/ou le module de commande avant d'effectuer tous travaux sur votre vélo : par exemple : révision, réparation, entretien, travaux sur le moteur etc.). Risque de blessure en cas d'activation involontaire de l'assistance électrique.



Lors du stationnement du vélo sur des voies publiques, nous vous recommandons si possible de retirer le module de commande, empêchant ainsi qu'il soit volé et que le vélo ne soit alors plus utilisable.



Pour éviter des dommages à votre VAE, respecter le poids maximal autorisé indiqué sur l'étiquette de conformité VAE.



Dans le cas où le dérailleur serait mal réglé, cela pourrait avoir pour conséquences d'user prématurément toutes les pièces de la transmission du mouvement. Faites-le vérifier périodiquement par un mécanicien spécialisé.



L'utilisation du VAE, selon le type de chaussée et l'usage qui en est fait par l'utilisateur, peut générer de fortes vibrations et contraintes sur le moteur. Le résultat en est l'usure prématurée des différents composants. Aussi, nous vous recommandons de faire contrôler régulièrement votre VAE, surtout si vous remarquez des signes d'usure tels que des rayures, des déformations, des décolorations ou des amorces de fissures initiales. La répétition de ces contraintes dynamiques pourrait entraîner le bris soudain de certains composants. Pour de plus amples informations sur l'entretien et la sécurité de votre vélo, reportez-vous au "Manuel d'utilisation et de maintenance des Vélos".

Vous trouverez ci-joint les manuels d'utilisation et d'entretien édités par les fabricants des composants et du moteur. Ces manuels contiennent toutes les instructions spécifiques et détaillées pour l'utilisation et l'entretien des composants et du moteur. Assurez-vous d'avoir également les instructions pour les composants mécaniques et conservez-les soigneusement avec les livrets et les manuels. Pour de plus amples informations sur l'entretien et la sécurité de votre vélo, reportez-vous au "Manuel d'utilisation et de maintenance des Vélos".

-  Gardez à l'esprit que l'assistance électrique ( pédalage assisté) provoque une usure supérieure à la normale, en particulier, pour ce qui concerne les freins et les pneus et, dans le cas de moteur central, les jeux de pignon et la chaîne.
-  Les inspections et réparations de votre VAE, si elles ne sont pas effectuées par un revendeur-mécanicien spécialisé de confiance, mais par des mains inexpérimentées, peuvent entraîner la rupture de composants... Risque d'accident ! Dans le cas vous possédez une bonne connaissance de la mécanique, une expérience dans le domaine du cycle et un outillage approprié, vous pourrez effectuer par vous-même les contrôles énumérés dans le manuel d'utilisation et d'entretien des vélos musculaires.
-  Ne retournez pas le VAE car cela pourrait endommager certains composants tels que le cintre et display.
-   Lorsque la batterie n'est plus utilisable et a épuisé son cycle de vie, elle doit être rapporter là où vous avez l'intention d'acheter la nouvelle batterie. En aucun cas, elle ne doit être jetée avec les ordures ménagères.
-  Lisez attentivement et suivez les instructions du chapitre sur l'entretien et la maintenance des instructions d'utilisation du fabricant du moteur et de la batterie.
-  Vérifiez toutes les étiquettes sur la batterie et le chargeur afin de prendre connaissance de toutes autres indications ou précautions.

## 4. GARANTIE

Reportez-vous au "Manuel d'utilisation et de maintenance des Vélos".

## 5. LIVRET D'ENTRETIEN

1.	PROPRIETAIRE	DATES	KM
	MAGASIN - CACHET	INTERVENTIONS	
	PROCHAINE INTERVENTION		

NOTER

---

2.	PROPRIETAIRE	DATES	KM
	MAGASIN - CACHET	INTERVENTIONS	
	PROCHAINE INTERVENTION		

NOTER

---

3.	PROPRIETAIRE	DATES	KM
	MAGASIN - CACHET	INTERVENTIONS	
	PROCHAINE INTERVENTION		

NOTER

---

<b>4.</b>	<b>PROPRIETAIRE</b>	<b>DATES</b>	<b>KM</b>
	<b>MAGASIN - CACHET</b>	<b>INTERVENTIONS</b>	
<b>PROCHAINE INTERVENTION</b>			
<b>NOTER</b>			

---

<b>5.</b>	<b>PROPRIETAIRE</b>	<b>DATES</b>	<b>KM</b>
	<b>MAGASIN - CACHET</b>	<b>INTERVENTIONS</b>	
<b>PROCHAINE INTERVENTION</b>			
<b>NOTER</b>			

---

<b>6.</b>	<b>PROPRIETAIRE</b>	<b>DATES</b>	<b>KM</b>
	<b>MAGASIN - CACHET</b>	<b>INTERVENTIONS</b>	
<b>PROCHAINE INTERVENTION</b>			
<b>NOTER</b>			

---

<b>7.</b>	<b>PROPRIETAIRE</b>	<b>DATES</b>	<b>KM</b>
	<b>MAGASIN - CACHET</b>	<b>INTERVENTIONS</b>	
<b>PROCHAINE INTERVENTION</b>			

**NOTER**

---

<b>8.</b>	<b>PROPRIETAIRE</b>	<b>DATES</b>	<b>KM</b>
	<b>MAGASIN - CACHET</b>	<b>INTERVENTIONS</b>	
<b>PROCHAINE INTERVENTION</b>			

**NOTER**

---

<b>9.</b>	<b>PROPRIETAIRE</b>	<b>DATES</b>	<b>KM</b>
	<b>MAGASIN - CACHET</b>	<b>INTERVENTIONS</b>	
<b>PROCHAINE INTERVENTION</b>			

**NOTER**

---

# CICLI OLYMPIA SRL

Via Galilei 12/A  
35028 Piove di Sacco (PD) Italy  
Tel: +39 049 97 03 000  
Fax +39 049 97 03 782

[www.olympiacicli.it](http://www.olympiacicli.it)  
[info@olympiacicli.it](mailto:info@olympiacicli.it)



olympiacicli



OlympiaCicli



Olympia Cicli